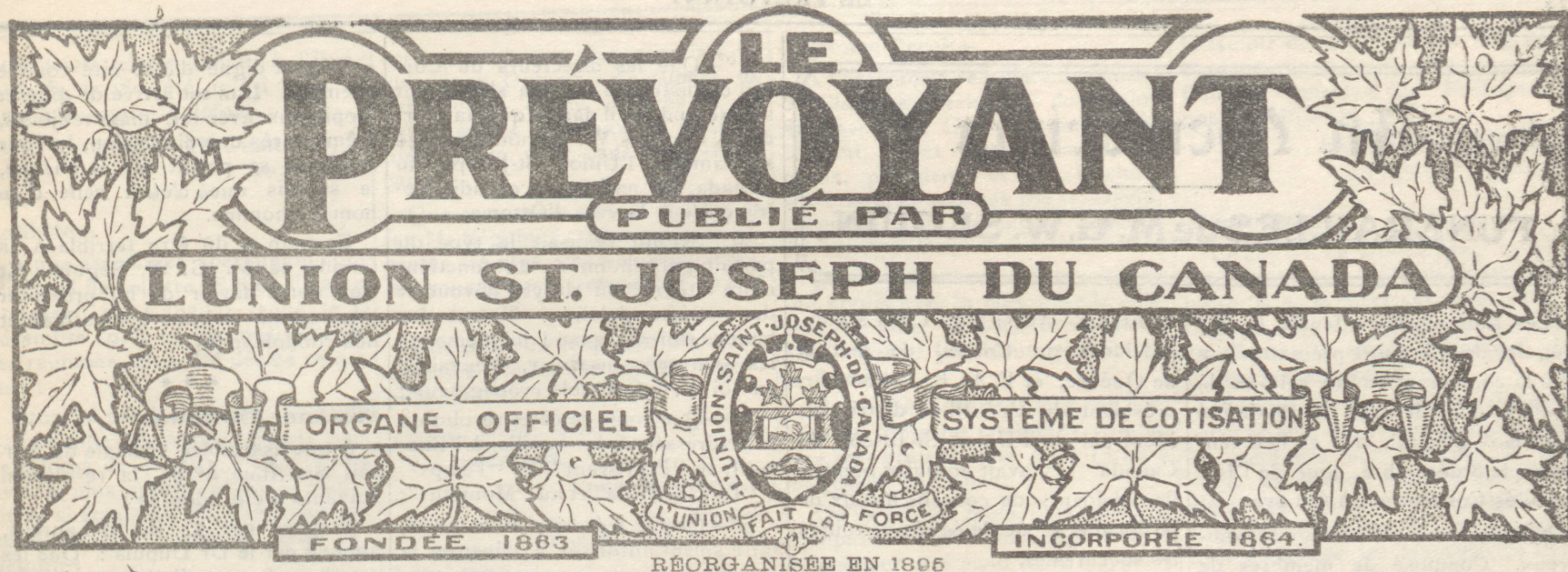




VOLUME XVI — No. 5

OTTAWA, ONT., JANVIER 1912.

Abonnement \$1.00 par an

Chronique Mutualiste

Assurance obligatoire vs. Mutualité

LE cerveau humain, depuis l'origine des temps, cherche une solution au problème difficile de l'incertitude de l'avenir.

Exception faite des imaginations hantées par le cauchemar de la richesse ou des honneurs, et des cœurs chez qui la paresse et le désœuvrement ont tué jusqu'à l'esprit de conservation, la très grande majorité de l'humanité travaille à se prémunir contre l'incertitude du lendemain, à se mettre à l'abri des maux de l'indigence, à s'assurer une vieillesse exempte de soucis, à léguer à sa postérité un avoir satisfaisant. Il y a là une loi à laquelle tout homme doit et donne une obéissance généreuse : c'est la loi de conservation. L'empire de cette loi s'étend sur tous les êtres créés, depuis l'oiseau qui fait son nid jusqu'au carnassier trop prévoyant pour détruire les espèces animales qui lui servent de proie.

On a eu recours à une infinité de moyens et à toutes sortes de procédés, pour ravir à l'avenir l'incertain qui lui est propre et qui lui fait inspirer crainte et terreur. L'initiative a mis, au service de la solution du problème, les combinaisons les plus singulières, les plus originales. Le communisme et le socialisme se sont mis de la partie et n'ont pas peu contribué à compliquer les choses. Après des siècles de travaux et d'efforts, le problème est resté irrésolu. Pourquoi ? Certes, les essais que l'on a faits ne manquaient pas de mérite ; mais leur praticabilité était généralement douteuse. La philanthropie a cela de particulier que, dans son ardeur à servir la cause de l'humanité, elle oublie facilement le principe fondamental qui veut que l'homme soit, dans une large mesure, l'artisan de sa propre fortune et le mentor de sa destinée.

Pour venir en aide aux malades, aux infirmes, aux vieillards, aux veuves et aux orphelins, il est arrivé très souvent que l'on a eu recours à des moyens fortement entachés de socialisme. Et les résultats obtenus n'ont pas été brillants. Il ne saurait en être autrement : c'est trop demander à l'Etat que de vouloir qu'il se constitue en une sorte de providence ; c'est illogique de faire peser sur tous les citoyens indifféremment le poids de la

subsistance d'un certain nombre ; c'est ridicule de contraindre un homme à mettre de côté une partie de son salaire pour parer aux éventualités futures. L'Allemagne en fait actuellement l'expérience : le système d'assurance obligatoire qu'elle a mis en force depuis vingt ans a eu pour effet de transformer la mentalité du peuple au point qu'il regarde à présent comme un droit ce qui était destiné à n'être qu'un moyen de protection. Par l'assurance obligatoire, sous le contrôle et avec l'aide du gouvernement, on a amoindri, sinon détruit, la fierté de subvenir à ses propres besoins, l'esprit de confiance en soi-même, le goût de l'épargne.

La mutualité est tout à fait opposée à l'ingérence de l'Etat dans la protection que le citoyen se doit à lui-même et doit à sa famille. Elle proclame hautement que tout père de famille doit ne pas s'en reposer sur autrui, mais sur soi-même, de parer aux maux qui peuvent surgir de la maladie ou de la mort. C'est l'épargne volontaire du chef de famille qui doit maintenir en force une police d'assurance destinée au paiement de bénéfices en maladie et au décès. Point ne faut intervertir l'ordre des choses : en notre siècle démocratique, l'Etat continue, certes, à relever de Dieu d'abord, mais ensuite du peuple qui fait et défait les gouvernements et qui se façonne les lois qu'il lui plaît ; dès lors, comment les citoyens pourraient-ils demander secours et protection à un corps constitué par eux, tenant d'eux l'existence, obligé de surveiller les intérêts de la nation, mais ne devant pas s'ingérer au foyer domestique pour enlever au chef de famille les droits qui lui appartiennent et les obligations qui découlent de ces droits.

Aux prises avec un grave malaise social, nombre de pays européens, l'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark notamment, ont adopté des législations subversives, ayant trait à l'assurance d'Etat. Que leur exemple ne trouve pas, chez nous, un imitateur !

Prétendre mettre un terme aux misères qu'engendrent soit la maladie, soit la mort d'un chef de famille, c'est folie. A l'époux et au père lui-même incombe le devoir d'assurer la protection d'êtres chers, pour le temps où il ne sera plus là. La mutualité lui en offre le moyen. Et, la charité chrétienne fera le reste... Car, la fièvre philanthropique qui sévit depuis quelques années a beau déployer son zèle, souvent intempestif et très souvent opposé à la charité chrétienne, la parole du Christ reste vraie : "Vous aurez toujours des pauvres parmi vous !"

CH. LES LECLERC.